

Le 12 avril 2010

Objet: Projet de parc éolien de New-Richmond

Monsieur,

Dans le cadre du projet mentionné, la municipalité de St-Alphonse désire manifester son appui au projet pour les raisons suivantes :

La municipalité de St-Alphonse appuie l'éolien, car elle considère l'énergie éolienne comme une énergie verte, renouvelable, bref une énergie du futur qui cadre dans nos visées de développement durable.

La municipalité de St-Alphonse a adopté le 7 juin 2004, le règlement 217-2004, règlement relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la municipalité de St-Alphonse, afin de permettre l'implantation d'éoliennes tout en respectant la qualité du milieu de vie, la qualité des paysages, les zones habitées, les territoires ayant des intérêts particuliers et les corridors touristiques.

La municipalité de St-Alphonse a suivi avec intérêt l'étude du projet de St-Alphonse. Nous avons assisté aux séances d'information données par le promoteur. La municipalité évalue que le parc éolien sera bénéfique pour son développement économique, récréo-touristique et créera des emplois et des retombées économiques importantes pour les entrepreneurs locaux durant la période de mise en chantier.

Les redevances reçues par la municipalité, permettront au conseil municipal d'investir dans les activités socio-communautaires du milieu et seront bénéfiques pour les résidents de notre communauté et les organismes communautaires.

La municipalité de St-Alphonse appuie le projet du parc éolien de New-Richmond et souhaite la réalisation du projet selon les échéanciers prévus avec le plus de retombées locales.

Le maire,



Gérard Porlier